

Maître Stéphane AUTARD - Avocat poursuivant

24 A, rue Fort Notre Dame - 13007 MARSEILLE - Tél. :04.91.37.62.29

stephaneautard@gmailcom

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT d'une superficie de 37,73 m2

au 5^{eme} étage avec balcon (lot n° 68 de la copropriété)

**Dans un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13008),
Résidence LE MILANO, 241-243 Avenue du Prado, quartier Le Rouet**

Sur la mise à prix de 30 000 euros

VISITE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 DE 11 H A 12 H

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 9 heures 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
au Palais de Justice de ladite ville, Palais Monthyon, Salle Borély,
Place du Juge Michel, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION :

D'après le titre de propriété :

Un ensemble immobilier en copropriété sis à MARSEILLE (13008), 241-243 Avenue du Prado, Résidence le Milano, dénommé « LE MILANO », dans le bâtiment A entrée A UN, au 5^{eme} étage centre droit dudit bâtiment, un appartement dénommé « TAD » sur façade arrière, avec balcon sur dite façade,

Figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE, quartier Le Rouet, 842 section E n° 94 pour une contenance de 22 ares et 11 centiares.

LE LOT N° 68, soit :

Un appartement comportant d'après les titres : un balcon sur façade, une pièce principale, une cuisine et dépendances,

Et les 427/100.000^{emes} indivis des parties communes de l'ensemble immobilier, en ce compris le sol.

Ledit ensemble immobilier est régi par un règlement

de copropriété et un état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître DIGNE, Notaire à Marseille, le 5-10-1971, publié au 3^{eme} Bureau des Hypothèques de Marseille le 12-11-1971 volume 308 n° 1, lesdits actes ayant fait l'objet d'un modificatif publié audit bureau le 4-08-1972 volume 696 n° 8 et 9.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 6 décembre 2021, un procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que lesdits biens se composent :

D'un appartement situé au 5^{eme} étage, composé d'un hall d'entrée, d'un séjour, d'un balcon, d'une cuisine, d'une salle d'eau avec WC.

D'après les informations recueillies par Maître FORNELLI, Huissier de justice, lors de l'établissement du procès-verbal descriptif, le bien est occupé par Madame MENARD, crédièntière.

Le montant de la rente viagère s'élève d'après les titres à la somme de **250,00 euros** par mois.

La rente viagère est assortie d'une clause de variabilité, tel que cela ressort en page 5 de l'acte du 31 janvier 2012, annexé au cahier des conditions de vente.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **37,73 m2**.

Tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs attenances et dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucunes exceptions ni réserves.

La présente vente est faite et poursuivie AUX REQUETE ET DILIGENCES DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER dénommé « **LE MILANO** », sis 241 Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE, représenté par son syndic en exercice, la société **IMMO DE FRANCE PROVENCE**, administrateur de biens, SAS, dont le siège social est sis 180-182 Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège,

Ayant pour Avocat constitué **Maître Stéphane AUTARD**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, y domiciliée 24 A, rue Fort Notre Dame, 13007 MARSEILLE, au Cabinet duquel domicile est élu.

Pour être adjugés au plus offrant et dernier

enchérisseur aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE par Maître Stéphane AUTARD, Avocat au Barreau de MARSEILLE.

Les enchères ne sont recevables :

- que si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,
- que si vous avez remis à cet Avocat un chèque de banque émis à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que cette garantie soit inférieure à 3 000 euros.

Pour plus amples renseignements :

- S'adresser au Cabinet de **Stéphane AUTARD**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 24 A, rue Fort Notre Dame, 13007 MARSEILLE -

stephaneautard@gmail.com - Tél. : 04 91.37.62.29

- les documents sont à télécharger sur le site :

stephane-autard-avoca.fr

- **Maître Oriane LOBBENS**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 9, rue Haxo, 13001 MARSEILLE -

o.lobbens.avocat@gmail.com - Tél. : 06.03.22.20.29

- consulter le cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais de justice de ladite ville, 6 Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée, à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 22 juillet 2022

Stéphane AUTARD
Avocat